



Arrêté n°D421053AT

**Portant sur une restriction de circulation sur la
RD n° D40B**

STAM Val de Lorraine

LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE ET MOSELLE,

VU le code de la route ;

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L 3221-3 et L 3221-4 ;

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 et tous ses modificatifs sur la signalisation des routes et autoroutes ;

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - 8ème partie -signalisation temporaire) approuvée par l'arrêté interministériel modifié ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la sécurité des usagers à l'occasion de travaux de démolition totale des enrobés et des trottoirs, de réalisation d'un complexe d'étanchéité sur l'extrados, de reconstruction des deux trottoirs et d'application d'enrobés sur l'ouvrage d'art référencé D040B-015 situé sur la RD n° D40B du PR 0+117 au PR 0+252, sur le territoire des communes de Marbach et Millery, pour le compte du Conseil Départemental ;

SUR la demande du STAM Val de Lorraine en date du 04/03/2021 ;

SUR proposition de madame la directrice générale des services départementaux ;

ARRETE

Article 1er - Du 12 avril 2021 8h00 au 02 juillet 2021 à 17h00, toute circulation est interdite sur la la RD n° D40B du PR 0+50 au PR 0+350, sauf et exclusivement dans le cadre de l'activité du chantier pour les entreprises intevenantes, le gestionnaire de la voirie départementale, V.N.F. et les services publics de sécurité.

Article 2 - En cas d'intempéries ou de problèmes techniques survenant pendant la durée du chantier, celui-ci est susceptible d'être prolongé dans la limite d'une semaine.

Article 3 - Les usagers doivent emprunter la déviation suivante :

- Usagers venant de l'A31 ou de Belleville et voulant se rendre à Custines ou Millery :

Suivre la RD 40B jusqu'au carrefour RD 40B-RD 657 dans Marbach, prendre la RD 657 direction Pompey, au carrefour RD 657-RD 90 prendre la direction Custines, dans Custines, au giratoire RD 90-RD 40 prendre la direction de Millery.

- Usagers venant de la RD 40 et voulant se rendre à Belleville, Marbach, ou Metz par A31 :

Suivre la RD 40 direction Custines, à Custines au giratoire RD 40-RD 90 prendre la RD 90 direction Pompey puis au carrefour RD 657-RD 90 prendre la direction de Marbach.

Article 4 - La signalisation réglementaire sera fournie, posée, entretenue et déposée à la charge et sous la responsabilité du STAM Val de Lorraine.

Article 5 - Sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté :

- Madame la Directrice Générale des Services départementaux,
- Monsieur le Colonel commandant le groupement de Gendarmerie de Meurthe et Moselle,

Et adressé en copie à :

- Messieurs les Maires de Belleville, Custines, Marbach, Millery et Pompey.
- Monsieur le Directeur du SDIS de Meurthe et Moselle,
- Monsieur le Général commandant la RMD Nord-Est.
- Monsieur le président de la Communauté de Communes du Bassin de Pompey.

NANCY, le 08 mars 2021

**LA PRÉSIDENTE DU CONSEIL
DÉPARTEMENTAL DE MEURTHE-ET-MOSELLE**

Pour la présidente du conseil départemental,
Le directeur Infrastructures et Mobilité

Carrefour RD40-40b



Giratoire de Custines



Carrefour RD657/90 Pompey

